

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSTITUTIVE
DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 5 MAI 2026 – DE 20 H 00 À 21 H 03
au 2^e étage à la Route des Monts 14**

PRÉSIDENCE

Monsieur Pascal KÄMPFEN (PLR), Doyen des scrutateurs
Monsieur Pascal KÄMPFEN (PLR), Président dès le point 7

BUREAU

PROVISOIRE

Madame Sandra CLERC (PS et Indépendants)
Monsieur Bertrand HUGUENOT (PLR)
Monsieur Marc-Antoine PITTET (UDC)
Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre)

ÉLU

Monsieur Sébastien ANDREY (Le Centre)
Monsieur Frédéric BLANC (PS et Indépendants)
Monsieur David BOVIGNY (PLR)
Monsieur Marc-Antoine PITTET (UDC)

PRÉSENTS

Mesdames et Messieurs

Michaël ANDREY (Le Centre) – Cristina BORCAN YERLY (UDC) – Flavien BUCHS (PLR) – Marlyse CLÉMENT (PS et Indépendants) – Stéphanie CORPATAUX (PS et Indépendants) – Mimo DEL MATTO (PS et Indépendants) – Christophe DELABAYS (UDC) – Line FAVRE (PS et Indépendants) – Pierre GENOUD (PS et Indépendants) – Julien GRAND (PLR) – Isabelle MONNEY-SAVARY (PS et Indépendants) – Sophie MOURA (PLR) – Stéphane OBERSON (PS et Indépendants) – Cédric PALLI (PLR) – Florence PASQUIER (UDC) – Lionel PASQUIER (UDC) – Jérémie PILLER HOFFER (PLR) – Jacques POLLET (Le Centre) – Georges VOLERY (PLR) – Patrick YERLY (UDC).

EXCUSÉS

Messieurs Kevin BOSSON (UDC) et Dominique MAGLI (Le Centre).

TOTAL

28 présents – 2 excusés, soit une majorité absolue de 15

CONSEIL COMMUNAL

Madame Catherine BEAUD – Monsieur Sébastien BOSSEL – Monsieur Thomas BOSSON – Madame Anne FAVRE-MORAND – Madame Sabine GUILLET – Madame Cindy MURITH – Monsieur Louis PITTET.

SECRÉTAIRE

Madame Diana SAUTEUR

RÉDACTION DU PV

Monsieur Gilles LIARD

HUISSIER

Monsieur Grégory OBERSON

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE CONSTITUTIVE – DISCOURS INAUGURAL

Monsieur Pascal Kämpfen, doyen des scrutateurs, ouvre la séance en ces termes :

« Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, chers collègues, Madame la secrétaire communale, Monsieur le secrétaire au procès-verbal, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs les citoyennes et citoyens, je vous salue toutes et tous, bien cordialement, pour cette séance constitutive du Conseil général de Riaz. J'adresse mes remerciements les plus vifs à celles et ceux qui ont contribué à sa préparation.

Tout d'abord, je vous prie d'excuser les absences de Messieurs Kevin Bosson et Dominique Magli.

Comme vous le savez sûrement, à cette place devait être présent Monsieur Dominique Magli, en tant que doyen de la séance préparatoire du Conseil général. Il est en vacances durant cette période. Tous les regards se sont tournés vers moi. J'avais pourtant l'impression d'être encore jeune... Mais non, le couperet est tombé, mon vénérable âge m'a désigné pour être le doyen ad interim, si vous me passez l'expression.

C'est donc pour moi un honneur de prendre la parole devant vous ce soir.

Je commencerai mon allocution en remerciant vivement les élues et élus de la précédente législature. Un travail remarquable, aux niveaux législatif et exécutif, a été réalisé.

J'aimerais saluer également la présence parmi nous de jeunes collègues. Cela fait énormément plaisir de savoir que, dans la Commune, il y a des jeunes prêts à s'investir pour le bien commun. Bienvenue !

Mes propos interviennent dans un paysage politique riazois fortement remodelé par le scrutin du 8 mars 2026 :

- Par un rééquilibrage des forces : l'UDC et le PS ont réalisé une progression historique au Conseil communal, obtenant chacun deux sièges.*
- Par la fin d'une forte représentation : le PLR a perdu son statut de première force politique au niveau de l'Exécutif, se limitant à deux sièges, tandis que Le Centre n'est plus représenté que par Madame la Syndique, Catherine Beaud.*
- Par la composition du Législatif : le Conseil général comprend 30 citoyennes et citoyens élus pour représenter ces nouveaux équilibres, à ce niveau également, un rééquilibrage.*

Mon histoire avec la Commune de Riaz a débuté en 2010. À mon arrivée, nous étions 2181 habitants. Si j'ai choisi de m'installer ici avec les miens, c'est parce que Riaz dégageait déjà cette image de commune moderne, ouverte et forte de ses traditions. Pour moi, un des critères déterminants était la présence d'un accueil extrascolaire de qualité. C'était le signe d'une autorité visionnaire, attentive aux besoins concrets des familles et à l'évolution de notre société. L'arrivée du 3^e CO, d'une crèche et d'un esprit villageois dynamique avait conforté ces choix, d'autant plus par la présence d'entreprises et de commissions locales fortes et présentes sur la Commune.

Aujourd'hui, en ce mois de mai 2026, le visage de notre village a changé. Nous sommes désormais 2932 Riazaises et Riazois. Cette croissance de près de 35% témoigne de l'attractivité exceptionnelle de notre Commune, mais elle nous impose aussi de grandes responsabilités.

Nous ne sommes plus le petit village de 2010, mais nous ne devons pas pour autant perdre l'âme et la qualité de vie qui nous font vivre ou venir vivre ici.

A mon sens, et j'espère que vous partagerez mon opinion, nos défis, chères et chers collègues, pour cette législature 2026-2031 sera de :

- *Maintenir cet esprit d'accueil qui m'a séduit il y a 16 ans et vous peut être depuis bien plus longtemps.*
- *Continuer d'adapter nos infrastructures à cette nouvelle dimension de près de 3000 habitants, en tenant compte des avis et besoins des citoyennes et citoyens de notre Commune.*
- *Cultiver le dialogue au sein de cette assemblée avec, comme plus-values, nos sensibilités politiques diverses, pour que l'intérêt du citoyen reste notre principale priorité.*

En 2010, Riaz m'a ouvert ses portes. Aujourd'hui, c'est à nous d'ouvrir la voie pour les générations futures.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente législature. »

[Applaudissements]

Monsieur Pascal Kämpfen dispense ensuite quelques informations générales :

« Le 8 mars dernier, Mesdames Catherine Beaud, Anne Favre-Morand, Sabine Guillet et Cindy Murith ainsi que Messieurs Sébastien Bossel, Thomas Bosson et Louis Pittet, candidates et candidats au Conseil général, ont préalablement été élus au Conseil communal, ce qui entraîne de fait l'annulation de leur élection au Conseil général, conformément à l'article 28 alinéa 2 de la Loi sur les communes. Elu le 8 mars dernier également, Monsieur Ralph Frossard a renoncé à son élection. En application de l'article 77 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, les premiers des viennent-ensuite sur les listes des partis concernés ont été proclamés élus par le bureau électoral, à savoir Mesdames Marlyse Clément et Cristina Borcan Yerly ainsi que Messieurs Kevin Bosson, Flavien Buchs, Christophe Delabays, Mimo Del Matto, Christian Ungersböck et Georges Volery.

Les 30 membres du Conseil général sont issus des partis politiques suivants : 9 du PLR, 9 du PS et Indépendants, 7 de l'UDC et 5 du Centre. Après discussions entre eux et conformément à l'article 26 du règlement du Conseil général, les partis ont constitué les 4 groupes officiels suivants :

- | | |
|----------------------|-----------|
| • PLR | 9 membres |
| • PS et Indépendants | 9 membres |
| • UDC | 7 membres |
| • Le Centre | 5 membres |

Vous avez été valablement convoqués à cette séance constitutive par lettre adressée le 14 avril 2026, soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes.

Je cède maintenant la parole à Madame Diana Sauteur, secrétaire communale, pour l'appel nominal. Comme il s'agit de la séance inaugurale de la nouvelle législature, je prie chaque membre de se lever à l'appel de son nom. »

APPEL

Madame Diana Sauteur procède à l'appel nominal :

membres présents	28
membres excusés	2
majorité absolue	15

Monsieur Pascal Kämpfen constate que le quorum est atteint et déclare cette assemblée valablement constituée et apte à prendre des décisions.

Il précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du Règlement du Conseil général. Il prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il leur demande également de bien lever la main lors des votes, afin de permettre un comptage précis.

ORDRE DU JOUR

Monsieur Pascal Kämpfen précise que l'ordre du jour de cette séance constitutive est celui qui figure sur la convocation adressée à chaque membre et publiée sur le site internet communal ainsi que dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 17 avril 2026. Il a été établi par le Conseil communal et validé lors de la réunion préparatoire du 13 avril 2026 entre les représentants des partis, une délégation du Conseil communal et moi-même. Chacun en ayant ainsi déjà pris connaissance, il n'en sera pas donné lecture.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance constitutive et discours inaugural
2. Désignation des quatre scrutateurs et scrutatrices du bureau provisoire du Conseil général
3. Election du ou de la président·e du Conseil général pour la période de douze mois
4. Election du ou de la vice-président·e du Conseil général pour la période de douze mois
5. Election de quatre scrutateurs et scrutatrices pour la durée de la législature
6. Election de quatre scrutateurs-suppléants et scrutatrices-suppléantes
7. Allocution du ou de la président·e élu·e
8. Allocution du syndic ou de la syndique
9. Election des membres de la commission financière
10. Election des membres de la commission d'aménagement
11. Election des membres de la commission des naturalisations
12. Election des membres de la commission de la culture, des sports et des générations
13. Election des membres de la commission de l'énergie et du développement durable
14. Election des membres de la commission senior⁺
15. Divers

L'ordre du jour tel que présenté n'amène aucune question ni remarque d'ordre formel. Il est soumis au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, l'ordre du jour tel que proposé.

Monsieur Pascal Kämpfen constate que l'ordre du jour est accepté et passe au deuxième point.

2 DÉSIGNATION DES QUATRE SCRUTATEURS ET SCRUTATRICES DU BUREAU PROVISOIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Conformément à l'article 30 de la Loi sur les communes (LCo), Monsieur Pascal Kämpfen procède à la nomination de quatre scrutateurs pour la première partie de cette séance. Il désigne les personnes suivantes comme membres du Bureau provisoire :

- Madame Sandra Clerc (PS et Indépendants)
- Monsieur Bertrand Huguenot (PLR)
- Monsieur Marc-Antoine Pittet (UDC)
- Monsieur Christian Ungersböck (Le Centre)

Il prie ces personnes de prendre place à la table du Bureau et indique que ces scrutateurs vont, conformément à la loi, fonctionner pour l'élection à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général pour la première année ainsi que pour l'élection des quatre scrutateurs et quatre scrutateurs-suppléants pour la durée de la législature.

Monsieur Pascal Kämpfen explique le mode de toutes les élections à l'ordre du jour de la présente séance :

« Conformément à l'article 46 de la Loi sur les communes, les élections se déroulent au scrutin de liste : à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, sauf si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée par au moins un cinquième des membres présents, soit six personnes.

Cette manière de procéder simplifie grandement le déroulement des opérations étant donné que les partis politiques se sont mis d'accord, préalablement à la désignation de leurs candidats, sur la répartition des sièges entre les groupes. Je rappelle aussi, à l'intention des nouveaux membres, que lorsque le Conseil général procède à des élections parmi ses membres, le principe de la récusation ne s'applique pas, conformément à l'article 74 alinéa 2 du Règlement du Conseil général. »

3 ÉLECTION DU OU DE LA PRÉSIDENT·E DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS

Monsieur Pascal Kämpfen aborde l'élection de la présidente ou du président pour la première année. Il informe que, après concertation, les groupes ont opté pour le tournus suivant pour les présidences durant la législature 2026-2031 :

- | | |
|-------------|---------------------------|
| • 2026-2027 | groupe PLR |
| • 2027-2028 | groupe UDC |
| • 2028-2029 | groupe Le Centre |
| • 2029-2030 | groupe PS et Indépendants |
| • 2030-2031 | groupe PLR |

Chaque année, la vice-présidence revient au groupe qui assume la présidence l'année suivante.

Concernant la candidature à la présidence durant les 12 prochains mois, soit jusqu'en avril 2027, Monsieur Pascal Kämpfen passe la parole à Monsieur Julien Grand, porte-parole du groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Julien Grand présente le candidat du PLR en ces termes :

« En vue de la présidence de notre Conseil général, pour la période 2026-2031, le groupe PLR a l'honneur de présenter Monsieur Pascal Kämpfen. Agé de 57 ans et domicilié dans notre Commune depuis 2010, Monsieur Kämpfen est marié et père de deux enfants et d'une belle-fille. Professionnellement, il occupe le poste de directeur général d'une association lausannoise qui gère cinq crèches privées/subventionnées et est membre de l'Association des Responsables et Directions d'Institutions Vaudoise de l'Enfance (ARDIVE). Monsieur Kämpfen est passionné de motos anciennes. Il investit également un temps précieux au profit de notre collectivité, à l'exemple de l'organisation du premier marché de Noël de Riaz, dont il est un membre fondateur. En tant que Conseiller général, il a été membre des commissions senior et financière, avant de reprendre, de février 2025 à avril 2026, le dicastère de l'agriculture, des parchets communaux, des bâtiments communaux et du feu et des forêts dans la charge de Conseiller communal. Personne active, motivée, compétente et d'une nature rassembleuse, Monsieur Kämpfen saura prendre à cœur les responsabilités inhérentes à la fonction de président du Conseil général et donner satisfaction à chacun. »*

Monsieur Pascal Kämpfen remercie Monsieur Grand et, constatant que sa candidature à la présidence du Conseil général a été officiellement déposée, il cède la conduite de la procédure pour la suite de l'élection à la deuxième scrutatrice la plus âgée, Madame Sandra Clerc.

Madame Sandra Clerc remercie Monsieur Pascal Kämpfen et demande si une autre candidature se profile ou si le scrutin de liste est requis. Tel n'étant pas le cas, elle proclame

**Monsieur Pascal Kämpfen,
président pour la première année de la législature 2026-2031.**

Monsieur Pascal Kämpfen est applaudi par l'assemblée et félicité par Madame Sandra Clerc. Il reçoit un présent.

4 ÉLECTION DU OU DE LA VICE-PRÉSIDENT·E DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS

Pour l'élection à la vice-présidence, Monsieur Pascal Kämpfen passe la parole à Monsieur Lionel Pasquier, du groupe UDC, pour la présentation de sa candidate.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Lionel Pasquier présente Madame Florence Pasquier en ces termes :

« Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter, pour la vice-présidence 2026-2027, la candidature de Madame Florence Pasquier. Mariée et mère de trois fils adultes, Madame Pasquier a obtenu, dans son jeune âge, son CFC d'employée de commerce au sein d'un établissement bancaire fribourgeois. En 1994, elle s'est établie à Riaz en épousant un agriculteur du village. Tout en se consacrant à l'éducation de ses enfants, elle continue son activité administrative pour l'exploitation agricole de son mari et pour diverses autres sociétés. La comptabilité est sa passion. Depuis les années 2000, elle participe activement aux assemblées communales. Elle est élue à la commission d'aménagement de 2009 à 2016. Ensuite, lors de la création du Conseil général en 2016, Madame Pasquier est élue et siège à la commission financière, qu'elle présidera de fin 2019 à 2021. Outre son engagement politique, elle s'est mise au service des enfants du village depuis 2007 comme patrouilleuse scolaire, puis comme coach en éducation routière, rôle qu'elle exerce encore actuellement. Depuis bientôt vingt ans, elle a à cœur que les enfants arrivent à pied à l'école en toute sécurité. Madame Florence Pasquier est prête à se mettre au service du Législatif et à assumer la fonction de vice-présidente pour la période de 2026-2027. Le groupe UDC vous remercie d'accepter cette proposition et pour la confiance que vous lui accordez. »

Monsieur Pascal Kämpfen remercie Monsieur Pasquier et demande si une autre candidature est annoncée et si quelqu'un requiert le scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Madame Florence Pasquier,
vice-présidente pour la première année de la législature 2026-2031.**

Madame Florence Pasquier est applaudie par l'assemblée et félicitée par Monsieur Pascal Kämpfen. Elle reçoit un bouquet de fleurs.

5 ÉLECTION DE QUATRE SCRUTATEURS ET SCRUTATRICES POUR LA DURÉE DE LA LÉGISLATURE

Monsieur Pascal Kämpfen informe que les partis politiques se sont également concertés quant au nombre de scrutateurs. Ils l'ont maintenu à 4, soit 1 pour le groupe PLR, 1 pour le groupe PS et Indépendants, 1 pour le groupe UDC et 1 pour le groupe Le Centre. Pour information, cette proposition de 4 scrutateurs est conforme à l'art. 16 du Règlement du Conseil général qui en prévoit au minimum 1 par groupe.

Il énonce, par ordre alphabétique, les quatre candidatures annoncées par les groupes, conformément à l'article 9a du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes :

- Monsieur Sébastien Andrey (Le Centre)
- Monsieur Frédéric Blanc (PS et Indépendants)
- Monsieur David Bovigny (PLR)
- Monsieur Marc-Antoine Pittet (UDC)

Monsieur Pascal Kämpfen demande s'il y a d'autres candidatures ou si quelqu'un requiert le scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Messieurs Sébastien Andrey, Frédéric Blanc, David Bovigny et Marc-Antoine Pittet,
scrutateurs pour la durée de la législature 2026-2031.**

[Applaudissements]

6 ÉLECTION DE QUATRE SCRUTATEURS-SUPPLÉANTS ET SCRUTATRICES-SUPPLÉANTES

Monsieur Pascal Kämpfen aborde l'élection des scrutateurs suppléants et indique que les groupes politiques proposent les personnes suivantes :

- Madame Sandra Clerc (PS et Indépendants)
- Monsieur Bertrand Huguenot (PLR)
- Monsieur Dominique Magli (Le Centre)
- Monsieur Patrick Yerly (UDC)

Monsieur Pascal Kämpfen demande s'il y a d'autres candidatures ou si quelqu'un requiert le scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Madame Sandra Clerc ainsi que Messieurs Bertrand Huguenot, Dominique Magli et Patrick Yerly,
scrutateurs suppléants pour la durée de la législature 2026-2031.**

[Applaudissements]

Monsieur Pascal Kämpfen déclare la fin de la première partie de la séance constitutive du Conseil général. En sa qualité de président élu pour les 12 premiers mois de la législature, il conserve la conduite des opérations pour le reste de la séance. En revanche, il prie Madame la Vice-présidente ainsi que Messieurs les scrutateurs nouvellement élus de prendre place à la table prévue pour les membres du Bureau du Conseil général.

7 ALLOCUTION DU PRÉSIDENT ÉLU

Monsieur Pascal Kämpfen, Président élu, tient ces propos :

« Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, chers collègues, Madame la secrétaire communale, Monsieur le secrétaire au procès-verbal, Monsieur le caissier communal, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs les citoyennes et citoyens.

Ouvrir cette nouvelle législature en tant que président est un honneur que je mesure pleinement, d'autant plus qu'il s'inscrit dans ma toute première année au sein de cette fonction. Aborder ce mandat avec un regard neuf, mais néanmoins une expérience de l'exécutif d'une année est, à mes yeux, une force. C'est l'opportunité d'apporter une énergie nouvelle et une écoute sans a priori aux dossiers qui nous tiennent à cœur.

Je tiens d'abord à vous remercier vivement pour votre confiance. En tant que président, et fidèle aux valeurs de liberté et de responsabilité qui m'animent, je vois dans les années à venir une occasion unique : consolider l'attractivité de Riaz, tout en garantissant une gestion rigoureuse et visionnaire de nos deniers publics.

Cette prospérité doit nous permettre d'investir intelligemment. L'agrandissement et la réfection de la salle de gym sont une nécessité pour répondre à l'évolution démographique de notre Commune. C'est un investissement dans le capital humain, pour nos jeunes et nos sociétés sportives, qui doit être mené avec une maîtrise stricte des coûts et une efficacité maximale.

Concernant notre aménagement, la traversée ValTraLoc et l'extension des zones à 30 km/h répondent à un besoin de sécurité. Toutefois, j'espère que nous continuerons à avoir une approche mêlant liberté de mouvement et accessibilité pour nos agriculteurs. La mobilité douce doit être encouragée par des infrastructures de qualité, et non par la contrainte. Il s'agit de fluidifier le trafic et de sécuriser les parcours scolaires, tout en maintenant l'accessibilité indispensable à la vie économique de notre village.

Chers collègues, nous ne manquons pas de défis. L'arrivée de la manufacture Rolex à Bulle constitue une aubaine. Mais elle soulève aussi des soucis de mobilité, de logements, qui impacteront sûrement nos réflexions, nos choix et nos décisions.

Je me réjouis de notre future collaboration, ensemble, pour le bien de notre Commune.

Pour que cette collaboration soit une réussite, je suis convaincu que la clé réside dans la qualité de nos échanges, du respect que nous nous portons les uns et les autres. Pour cette première année, je m'engage à travailler main dans la main avec le Conseil communal. Un législatif fort est un législatif qui dialogue avec son exécutif. Mon rôle sera de faciliter ce partenariat, dans un esprit constructif et transparent, afin que nos décisions politiques se traduisent rapidement en réalisations concrètes pour la population.

Je terminerai mon allocation par une phrase tirée d'un homme pour lequel j'ai beaucoup d'admiration. Il s'agit de Winston Churchill : ' Plus vous saurez regarder loin dans le passé, plus vous verrez loin dans le futur.' »

[Applaudissements]

8 ALLOCUTION DE LA SYNDIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Syndique, Catherine Beaud, pour la présentation de la législature 2026-2031.

Au nom du Conseil communal, Madame la Syndique prononce son discours d'ouverture de législature, en ces termes :

« C'est avec une grande reconnaissance et un réel enthousiasme que je m'adresse à vous, ce soir, à l'occasion de cette séance constitutive.

Après les élections du 8 mars dernier et votre assermentation par le Préfet de la Gruyère, cette séance de constitution représente le point de départ de la nouvelle législature.

Alors que, pour certains, cette fonction représente la continuation d'un engagement depuis quelques années maintenant, une partie d'entre vous découvre ou redécouvre, aujourd'hui, la réalité politique dans un législatif communal. Bien évidemment, nous leur souhaitons une cordiale bienvenue et moult satisfactions dans cette nouvelle mission.

Je me réjouis d'ouvrir cette nouvelle législature à vos côtés, dans un esprit de collaboration, de respect et d'écoute. Les défis ne manqueront pas. Mais je suis convaincue que, grâce à un travail constructif et à une volonté partagée, nous saurons poursuivre le développement harmonieux de notre Commune et répondre aux attentes de notre population.

Permettez-moi de vous présenter la nouvelle composition du Conseil communal, qui allie expérience et renouveau. C'est une équipe motivée, compétente et engagée, qui se met, dès aujourd'hui, au service de notre Commune. Ensemble, nous aurons à cœur de mener à bien des projets concrets, de renforcer la qualité de vie de nos habitantes et habitants et de préparer l'avenir avec responsabilité.

- Pour ma part, je serai en charge des autorités et gouvernance, de la bourgeoisie, de l'économie et tourisme, et des finances. Suppléance : Madame Sabine Guillet.*
- Madame Sabine Guillet, Vice-syndique sera en charge de l'eau, de l'énergie et développement durable, de l'environnement, et des transports et mobilité. Suppléance : Monsieur Thomas Bosson.*
- Monsieur Sébastien Bossel chapeautera les chemins et endiguements, le projet ValTraLoc, et les routes. Suppléance : moi-même.*
- Monsieur Thomas Bosson suivra les affaires militaires et protection civile, le cimetière, la déchetterie, le feu, la sécurité publique, et la voirie. Suppléance: Monsieur Louis Pittet.*
- Madame Anne Favre traitera les affaires sociales, la santé, l'accueil extrascolaire & petite enfance, le sport, culture et loisirs, et le personnel (RH). Suppléance : Madame Cindy Murith.*
- Madame Cindy Murith a hérité de l'agriculture, des parchets communaux, des écoles et formation, des forêts. Suppléance : Madame Anne Favre.*
- Monsieur Louis Pittet poursuivra avec l'aménagement du territoire et urbanisme, les constructions, et reprendra les bâtiments communaux. Suppléance : Monsieur Sébastien Bossel.*

Il serait prématuré de vous présenter, aujourd'hui et dans le détail, les enjeux et défis que nous traiterons au cours des cinq années à venir. Cela dit, plusieurs objets et défis majeurs sont d'ores et déjà connus, notamment dans les domaines suivants :

- *Au niveau de l'administration, nous allons mettre principalement l'accent sur le renforcement de la digitalisation et les mesures en lien avec la cybercriminalité.*
- *S'agissant de l'aménagement, en attendant l'approbation de notre Plan d'aménagement local (PAL), il faudra veiller au maintien d'une certaine stabilité de l'urbanisation galopante, de manière à intégrer la densification dans le bien-vivre.*
- *Concernant les projets routiers, après le début de la construction du lot 4a et de son giratoire du projet ValTraLoc, nous nous concentrerons sur la suite de la réalisation de la traversée de la localité, la réalisation de la zone 30 km/ de la Route des Monts ainsi que sur diverses mesures visant à accélérer la transition vers le report modal et la mobilité douce.*
- *Pour l'environnement et le développement durable, les principaux projets consisteront en une amélioration de notre cadre de vie par la mise en place de mesures – certes petites mais ciblées – avant tout efficaces.*

Face à de tels défis, et compte tenu de la capacité financière de notre Commune, nous devons sans doute opérer des choix et fixer des priorités. La gestion financière et le contrôle de l'endettement constitueront bien évidemment un souci permanent du Conseil communal.

Au-delà de ces aspects, notre vision politique passera aussi toujours par la mise en avant du 'vivre ensemble' et de la cohésion sociale.

Au nom du Conseil communal, je tiens, une nouvelle fois, à vous remercier pour votre engagement et la collaboration qui fera de nous tous de vrais partenaires. Sachons établir des relations fiables dans le respect et la confiance mutuelle et surtout garder à l'esprit que nous sommes tous là pour servir l'intérêt public.

Je vous remercie de votre attention. »

[Applaudissements]

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique et enchaîne avec les élections des membres des diverses commissions, en appliquant les mêmes règles que pour l'élection des membres du Bureau. Il signale que l'organisation interne des commissions sera déterminée lors de leur propre séance de constitution.

9 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Pour l'élection de la commission financière, Monsieur le Président rappelle que le Conseil général doit nommer, en son sein, au minimum cinq membres. Durant la précédente législature, la commission était composée de sept membres.

Compte tenu de la nouvelle représentation des partis politiques au sein du Législatif, les groupes se sont accordés et proposent de nommer sept représentants du Conseil général :

- 2 PLR
- 2 PS et Indépendants
- 2 UDC
- 1 Le Centre

Monsieur le Président ouvre la discussion sur la composition de la commission financière et passe la parole aux représentants des groupes en commençant par le groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Julien Grand s'exprime en ces termes :

« Le groupe PLR a le plaisir de présenter deux candidats. La première candidate est Madame Sophie Moura, directrice d'école primaire, membre du Bureau de la dernière législature et députée au Grand Conseil. Le second candidat est votre serviteur. De formation historienne et politologue, je travaille actuellement comme officier de carrière aux forces aériennes. J'entame, ce soir, mon deuxième mandat. J'avais auparavant œuvré au sein de la commission de l'énergie et du développement durable. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Grand et passe la parole au groupe PS et Indépendants.

Au nom du groupe PS et Indépendants, Madame Stéphanie Corpataux s'exprime en ces termes :

« Pour le groupe PS et Indépendants, j'ai le plaisir de présenter Madame Isabelle Monney-Savary et Monsieur Pierre Genoud. Madame Isabelle Monney-Savary faisait déjà partie de la commission financière lors de la législature précédente, tandis que Monsieur Pierre Genoud, nouvel élu au Conseil général, s'y présente pour la première fois. »

Monsieur le Président remercie Madame Corpataux et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Lionel Pasquier s'exprime en ces termes :

« Le groupe UDC présente deux candidats : Monsieur Christophe Delabays et Madame Florence Pasquier. Né à Riaz en 1961, marié et père de famille, Monsieur Delabays est très attaché à son village et à la vie locale. Diplômé de l'école hôtelière de Lausanne et directeur de société, il dispose d'une expérience confirmée en gestion et en finances, acquise en Suisse et à l'étranger. A la veille de la retraite, il souhaite mettre son expérience et son temps au service de la Commune. Quant à Madame Florence Pasquier, elle a déjà été présentée auparavant pour la vice-présidence. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe Le Centre.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Christian Ungersböck s'exprime en ces termes :

« Le groupe Le Centre présente Monsieur Jacques Pollet, déjà membre de la commission financière lors de la précédente législature. »

Monsieur le Président vous remercie Monsieur Ungersböck. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

VOTE
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le nombre de sept membres pour la composition de la commission financière.

Les partis politiques ont annoncé les sept candidatures suivantes :

1. Monsieur Christophe Delabays (UDC)
2. Monsieur Pierre Genoud (PS et Indépendants)
3. Monsieur Julien Grand (PLR)
4. Madame Isabelle Monney-Savary (PS et Indépendants)
5. Madame Sophie Moura (PLR)

6. Madame Florence Pasquier (UDC)
7. Monsieur Jacques Pollet (Le Centre)

Monsieur le Président demande si un groupe ou un membre du Conseil général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

Mesdames Isabelle Monney-Savary, Sophie Moura et Florence Pasquier ainsi que Messieurs Christophe Delabays, Pierre Genoud, Julien Grand et Jacques Pollet, membres de la commission financière pour la durée de la législature 2026-2031.

[Applaudissements]

10 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Président ouvre ce point en ces termes :

« L'article 36 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) prévoit que cette commission soit composée d'au moins 5 membres dont la majorité est désignée par le Législatif. Il ressort du libellé de cet article que les personnes élues par le Conseil général ne doivent pas obligatoirement en être membres. Quant à l'article 15 alinéa 2 du Règlement du Conseil général, il prévoit que celui-ci élit ses représentants, qui seront au minimum 5. Durant la législature 2021-2026, la commission d'aménagement et de l'énergie, devenue commission d'aménagement en cours de législature, était composée de cinq Conseillers généraux, les représentants du Conseil communal et du service technique participaient aux séances avec voix consultative. Après concertation, les chefs de partis proposent de maintenir ce nombre pour la nouvelle législature. Ainsi, une commission de cinq membres du Conseil général sera composée de :

- 1 PLR
- 1 PS et Indépendants
- 2 UDC
- 1 Le Centre »

Monsieur le Président ouvre ensuite la discussion sur la composition de la commission d'aménagement et passe la parole aux représentants des groupes en commençant par le groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Julien Grand s'exprime en ces termes :

« Le groupe PLR a le plaisir de présenter la candidature de Monsieur Cédric Palli, qui commence, ce soir, son deuxième mandat de Conseiller général. Directeur d'une société de courtage en assurances et hypothèques, Monsieur Palli a déjà siégé au sein de cette commission. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Grand et passe la parole au groupe PS et Indépendants.

Au nom du groupe PS et Indépendants, Madame Stéphanie Corpataux s'exprime en ces termes :

« Pour le parti PS et Indépendants, nous avons le plaisir de vous présenter Monsieur Frédéric Blanc, qui commence son troisième mandat au sein du Conseil général, mais qui se présente pour la première fois à la commission d'aménagement. »

Monsieur le Président remercie Madame Corpataux et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Lionel Pasquier s'exprime en ces termes :

« Le groupe UDC a le plaisir de présenter deux membres : Monsieur Kevin Bosson, originaire de Riaz et agriculteur, ainsi que moi-même, titulaire d'un CFC d'agriculteur et d'un brevet agricole. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe Le Centre.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet s'exprime en ces termes :

« Nous présentons Monsieur Dominique Magli, qui commence sa troisième législature au Conseil général et également à l'aménagement du territoire. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pollet. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

VOTE
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le nombre de cinq membres pour la commission d'aménagement.

Les partis politiques ont soumis les propositions suivantes :

1. Monsieur Frédéric Blanc (PS et Indépendants)
2. Monsieur Kevin Bosson (UDC)
3. Monsieur Dominique Magli (Le Centre)
4. Monsieur Cédric Palli (PLR)
5. Monsieur Lionel Pasquier (UDC)

Monsieur le Président demande si un groupe ou un membre du Conseil général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Messieurs Frédéric Blanc, Kevin Bosson, Dominique Magli, Cédric Palli et Lionel Pasquier,
membres de la commission d'aménagement pour la durée de la législature 2026-2031.**

[Applaudissements]

11 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Monsieur le Président ouvre cet objet ainsi :

« Selon la Loi sur le droit de cité fribourgeois, la commission des naturalisations doit être composée de 5 à 11 membres, élus par l'assemblée communale ou le Conseil général et choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la Commune. Lors de la précédente législature, cette commission était formée de cinq membres du Conseil général. Les groupes proposent de reconduire cette composition pour la commission des naturalisations. Ainsi, une commission de cinq membres du Conseil général sera composée de :

- 1 PLR
- 2 PS et Indépendants
- 1 UDC
- 1 Le Centre »

Monsieur le Président ouvre ensuite la discussion sur la composition de la commission des naturalisations et passe la parole aux représentants des groupes en commençant par le groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Julien Grand s'exprime en ces termes :

« Le groupe PLR présente Monsieur Georges Volery, natif du village et Key Account manager à la SUVA. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Grand et passe la parole au groupe PS et Indépendants.

Au nom du groupe PS et Indépendants, Madame Stéphanie Corpataux s'exprime en ces termes :

« Notre groupe présente Monsieur Stéphane Oberson, qui siégeait déjà dans cette commission durant la législature précédente, et Madame Isabelle Monney-Savary, qui a accepté d'endosser un deuxième rôle au sein d'une deuxième commission. »

Monsieur le Président remercie Madame Corpataux et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Lionel Pasquier s'exprime en ces termes :

« L'UDC présente Monsieur Marc-Antoine Pittet, agriculteur et déjà membre de la commission des naturalisations lors de la législature précédente. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe Le Centre.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet s'exprime en ces termes :

« Le groupe Le Centre présente Monsieur Michaël Andrey, qui en est à sa deuxième législature et qui siégeait déjà dans cette commission. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pollet. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

VOTE
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le nombre de cinq membres pour la commission des naturalisations.

Pour la commission des naturalisations, les partis politiques proposent les candidatures suivantes :

1. Monsieur Michaël Andrey (Le Centre)
2. Madame Isabelle Monney-Savary (PS et Indépendants)
3. Monsieur Stéphane Oberson (PS et Indépendants)
4. Monsieur Marc-Antoine Pittet (UDC)
5. Monsieur Georges Volery (PLR)

Monsieur le Président demande si un groupe ou un membre du Conseil général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

Madame Isabelle Monney-Savary ainsi que Messieurs Michaël Andrey, Stéphane Oberson, Marc-Antoine Pittet et Georges Volery, membres de la commission des naturalisations pour la durée de la législature 2026-2031.

Monsieur le Président annonce que la Loi sur le droit de cité fribourgeois leur sera remise au terme de la séance.

[Applaudissements]

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES GÉNÉRATIONS

Monsieur le Président informe que la disposition de l'art. 36 de la Loi sur les communes prévoit la possibilité de constituer ou de reconduire d'autres commissions. La reconstitution de la commission de la culture, des sports et des générations doit aussi faire l'objet d'une décision du Conseil général. Durant la législature précédente, elle était composée de huit personnes. Après concertation, les chefs de partis proposent de conserver ce nombre de huit membres pour la nouvelle législature. Ainsi, la commission sera composée de :

- 2 PLR
- 2 PS et Indépendants
- 2 UDC
- 2 membres libres présentés par Le Centre

Monsieur le Président ouvre la discussion sur la composition de la commission de la culture, des sports et des générations et passe la parole aux représentants des groupes en commençant par le groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Julien Grand s'exprime en ces termes :

« Le groupe PLR présente deux candidats : Monsieur David Bovigny, technico-commercial dans le domaine sanitaire, qui entame son deuxième mandat au sein du Législatif. Il est président de l'Intersociété. Le second candidat est Monsieur Jérémey Piller Hoffer, technicien ES en technique du bâtiment au sein d'une entreprise locale. Il est président du FC Riaz. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Grand et passe la parole au groupe PS et Indépendants.

Au nom du groupe PS et Indépendants, Madame Isabelle Monney-Savary s'exprime en ces termes :

« Notre groupe a le plaisir de vous annoncer deux nouvelles élues au Conseil général : Mesdames Line Favre et Stéphanie Corpataux. Madame Corpataux a cependant déjà siégé dans cette commission en tant que membre libre durant ces trois dernières années. »

Monsieur le Président remercie Madame Isabelle Monney-Savary et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Lionel Pasquier s'exprime en ces termes :

« Le groupe UDC présente Madame Cristina Borcan Yerly, ancienne coiffeuse et actuelle vendeuse en bijouterie. Deuxième candidat, Monsieur Patrick Yerly est un touche à tout, passionné du bois. Il travaille comme menuisier-charpentier. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe Le Centre.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet s'exprime en ces termes :

« Nous avons deux membres libres, qui font partie du Centre, à présenter : Monsieur Marc Bochud, musicien et chef de chœur, enseignant au Collège du Sud à Bulle, et Madame Isabelle Andrey, qui nous représentait déjà dans cette commission lors de la dernière législature. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pollet. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le nombre de huit membres pour la commission de la culture, des sports et des générations.

Les candidats proposés par les partis politiques comme membres de la commission de la culture, des sports et des générations sont :

1. Madame Isabelle Andrey (membre libre présenté par Le Centre)
2. Monsieur Marc Bochud (membre libre présenté par Le Centre)
3. Madame Cristina Borcan Yerly (UDC)
4. Monsieur David Bovigny (PLR)
5. Madame Stéphanie Corpataux (PS et Indépendants)
6. Madame Line Favre (PS et Indépendants)
7. Monsieur Jérémie Piller Hoffer (PLR)
8. Monsieur Patrick Yerly (UDC)

Monsieur le Président demande si un groupe ou un membre du Conseil général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Mesdames Isabelle Andrey, Cristina Borcan Yerly, Stéphanie Corpataux et Line Favre
ainsi que Messieurs Marc Bochud, David Bovigny, Jérémie Piller Hoffer et Patrick Yerly,
membres de la commission de la culture, des sports et des générations
pour la durée de la législature 2026-2031.**

[Applaudissements]

13 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Président informe que la disposition de l'art. 36 de la Loi sur les communes prévoit la possibilité de constituer ou de reconduire d'autres commissions. La reconstitution de la commission de l'énergie et du développement durable doit aussi faire l'objet d'une décision du Conseil général. Durant la législature précédente, elle était composée initialement de sept membres, avant d'être remaniée à six membres à la fin de l'année 2024. Après concertation, les chefs de partis proposent de passer à sept membres pour la nouvelle législature. Ainsi, la commission sera composée de :

- 2 PLR et 1 membre libre présenté par le PLR
- 2 PS et Indépendants
- 1 UDC
- 1 membre libre présenté Le Centre

Monsieur le Président ouvre la discussion sur cette proposition et passe la parole aux représentants des groupes en commençant par le groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Julien Grand s'exprime en ces termes :

« Le groupe PLR présente Monsieur Bertrand Huguenot, ingénieur dans le domaine électrique, Monsieur Flavien Buchs, directeur d'une entreprise spécialisée dans les installations électriques et télécommunications. Nous proposons d'intégrer également Monsieur Lucien Jaquet, installateur électricien. Il a déjà œuvré comme membre libre au sein de cette commission lors de la législature précédente. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Grand et passe la parole au groupe PS et Indépendants.
Au nom du groupe PS et Indépendants, Madame Stéphanie Corpataux s'exprime en ces termes :

« Le parti PS et Indépendants a le plaisir de présenter deux nouveaux élus au Conseil général : Madame Sandra Clerc et Monsieur Pierre Genoud, qui a accepté de siéger dans une deuxième commission. »

Monsieur le Président remercie Madame Corpataux et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Lionel Pasquier s'exprime en ces termes :

« Le groupe UDC présente Monsieur Patrick Yerly. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe Le Centre.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Christian Ungersböck s'exprime en ces termes :

« Le groupe Le Centre présente Monsieur Alexandre Jordan, assistant en soins et santé communautaires. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Ungersböck. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

VOTE
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le nombre de sept membres pour la commission de l'énergie et du développement durable.

Les candidats proposés par les partis politiques comme membres de la commission de l'énergie et du développement durable sont :

1. Monsieur Flavien Buchs (PLR)
2. Madame Sandra Clerc (PS et Indépendants)
3. Monsieur Pierre Genoud (PS et Indépendants)
4. Monsieur Bertrand Huguenot (PLR)
5. Monsieur Lucien Jaquet (membre libre présenté par le PLR)
6. Monsieur Alexandre Jordan (membre libre présenté par Le Centre)
7. Monsieur Patrick Yerly (UDC)

Monsieur le Président demande si un groupe ou un membre du Conseil général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

Madame Sandra Clerc ainsi que Messieurs Flavien Buchs, Pierre Genoud, Bertrand Huguenot, Lucien Jaquet, Alexandre Jordan et Patrick Yerly, membres de la commission de l'énergie et du développement durable pour la durée de la législature 2026-2031.

[Applaudissements]

14 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SENIOR+

Monsieur le Président informe que la disposition de l'art. 36 de la Loi sur les communes prévoit la possibilité de constituer ou de reconduire d'autres commissions. La reconstitution de la commission senior+ doit aussi faire l'objet d'une décision du Conseil général. Rappelons que cette commission est prévue dans le plan

communal des mesures pour les seniors de plus de 65 ans. Durant la législature précédente, elle était composée initialement de sept membres, avant d'être remaniée à six membres au début de l'année 2025 en raison de l'accession au Conseil communal de l'un d'entre eux. Après concertation, les chefs de partis proposent de revenir à sept membres pour la nouvelle législature. Ainsi, la commission sera composée de :

- 2 PLR
- 2 PS et Indépendants
- 2 UDC
- 1 membre libre présenté par Le Centre

Monsieur le Président ouvre la discussion sur cette proposition et passe la parole aux représentants des groupes en commençant par le groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Julien Grand s'exprime en ces termes :

« Le groupe PLR présente deux candidats : Messieurs Pascal Kämpfen et Georges Volery. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Grand et passe la parole au groupe PS et Indépendants.

Au nom du groupe PS et Indépendants, Madame Stéphanie Corpataux s'exprime en ces termes :

« Notre groupe a le plaisir de présenter deux nouveaux élus au Conseil général : Madame Marlyse Clément et Monsieur Mimo Del Matto. »

Monsieur le Président remercie Madame Corpataux et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Lionel Pasquier s'exprime en ces termes :

« Le groupe UDC annonce deux candidats : Monsieur Kevin Bosson et Madame Cristina Borcan Yerly. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier et passe la parole au groupe Le Centre.

Pour le groupe Le Centre, Monsieur Christian Ungersböck s'exprime en ces termes :

« Le groupe Le Centre présente Monsieur Gilbert Monney, déjà très investi dans l'espace senior. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Ungersböck. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

VOTE
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le nombre de sept membres pour la commission senior⁺.

Les candidats proposés par les partis politiques comme membres de la commission senior⁺ sont :

1. Madame Cristina Borcan Yerly (UDC)
2. Monsieur Kevin Bosson (UDC)
3. Madame Marlyse Clément (PS et Indépendant)
4. Monsieur Mimo Del Matto (PS et Indépendant)
5. Monsieur Pascal Kämpfen (PLR)
6. Monsieur Gilbert Monney (membre libre présenté par Le Centre)
7. Monsieur Georges Volery (PLR)

Monsieur le Président demande si un groupe ou un membre du Conseil général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Mesdames Cristina Borcan Yerly et Marlyse Clément ainsi que Messieurs Kevin Bosson,
Mimo Del Matto, Pascal Kämpfen, Gilbert Monney et Georges Volery,
membres de la commission senior* pour la durée de la législature 2026-2031.**

[Applaudissements]

15 DIVERS

Monsieur le Président invite l'assemblée à prendre connaissance des dates des prochaines séances du Conseil général. Celles-ci auront lieu les mardis, à 20 heures, dans cette salle :

Mardi 6 octobre 2026	Séance ordinaire
Mardi 15 décembre 2026	Séance du budget 2027

Pour les nouveaux membres et pour rappel, un ordre est à respecter pour les divers. Dans les divers du Conseil général, les points seront abordés dans cet ordre :

- les propositions,
- les postulats, qui doivent être remis par écrit à la secrétaire avant ou pendant la séance et qui font l'objet d'une présentation par leur auteur,
- puis les résolutions, à remettre à la Présidente ou au Président à l'ouverture de la séance,
- ensuite les questions qui pourront obtenir une réponse lors de la séance ou lors de la séance suivante,
- et, pour terminer, d'éventuelles autres interventions telles des remarques, des observations, etc.

Ensuite, seront traités les divers du Conseil communal.

Sur leur table, les Conseillers généraux ont reçu un sac, offert par la Commune, contenant les documents suivants :

- un guide du Conseil général, expliquant également les types de procédures,
- le Règlement du Conseil général de Riaz,
- la Loi sur les communes,
- le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil général à parcourir ces documents.

Aucun groupe ou un membre du Législatif ne sollicite la parole.

Monsieur le Président tend le micro au Conseil communal pour ses divers.

Madame la Syndique indique que, en l'état, l'Exécutif n'a pas de divers. Elle conclut en réitérant ses remerciements aux élus et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur fonction.

Monsieur le Président adresse sa gratitude à Madame la Syndique. A 21 h 03, il clôt la séance constitutive du Conseil général du 5 mai 2026 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié, servi à la sortie de la salle. Il remercie ses collègues pour leur attention et leur souhaite une bonne fin de soirée.

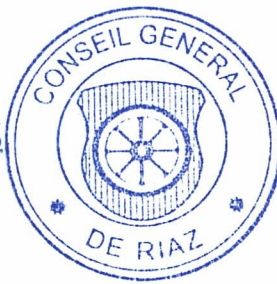
CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Secrétaire



Diana Sauter



Le Président



Pascal Kämpfen

Le Secrétaire au procès-verbal



Gilles Liard

Le Président Doyen des scrutateurs



Pascal Kämpfen